



TROUSSEAU POUR LES PENSIONNAIRES Année scolaire 2022 –2023

A PREVOIR POUR LE JOUR DE LA RENTRÉE

Deux cadenas avec **clé unique** :

- Un cadenas pour le casier du dortoir.
- Un cadenas pour le casier de la salle D11.

L'enfant doit avoir sa clé sur lui.

Il doit en confier :

- Un double à la vie scolaire
- Un autre double au surveillant du dortoir

Le tout avec son nom afin de permettre l'ouverture des casiers en cas d'oubli de sa clé.

Si tel n'est pas le cas, il sera nécessaire de sectionner le cadenas qui sera ainsi rendu inutilisable et à remplacer.



POUR LE DORTOIR

OBLIGATOIRE ET NÉCESSAIRE POUR LE COUCHAGE :

Draps, couvertures ou couette avec housse, draps housse et oreiller (non fourni par le collègue), pour un lit de 190X90.

Les duvets sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Les draps et housses de couchage sont à ramener à la maison toutes les deux semaines pour le nettoyage.

IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ QUE TOUTES LES AFFAIRES QUI COMPOSENT LE TROUSSEAU SOIENT MARQUÉES AU NOM DE L'ENFANT. EN EFFET, LE COLLÈGE DÉCLINERA TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES OBJETS PERDUS NON IDENTIFIABLES. ILS SONT EN EFFET DE PLUS EN PLUS NOMBREUX CHAQUE ANNÉE ET DONNÉS AU SECOURS CATHOLIQUE.AU DEBUT DU MOIS DE JUILLET

- Pantalons.
- Chemises et pull-overs.
- Slips.
- Paires de chaussettes.
- 1 paire de pantoufles pour le dortoir.
- 1 pyjama.
- Serviettes et gants de toilette.
- 1 trousse de toilette complète.
- 1 gel hydroalcoolique.
- 1 gourde.
- 1 boîte de mouchoirs en papiers ou mieux des pochettes contenant plusieurs mouchoirs.
- 1 tenue de sport en complément de celle nécessaire en EPS.

Les enfants doivent être en possession d'un trousseau de vêtements nécessaires pour 5 jours de collège.